



00004---

COMMUNIQUE

N° _____ /ASRAN/DG/DAAF/SBMP/BM DU _____ PORTANT
ATTRIBUTION LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE A L'AVIS DE CONSULTATION
N°0001/DC/ASRAN/CIPM/2026 DU 26 JANVIER 2026 POUR LA FOURNITURE DES SERVICES DE
GARDIENNAGE AU SIEGE DE L'ASRAN ET DANS SES ANTENNES REGIONALES.

02 MARS 2026

FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT/ASRAN

Le Directeur Général de l'Autorité de Sûreté Radiologique et de Sécurité Nucléaire, communique :

Conformément aux dispositions du Dossier de Consultation N°0001/DC/ASRAN/CIPM/2026 du 26 janvier 2026 pour la fourniture des services de gardiennage au siège de l'ASRAN et dans ses antennes régionales, les résultats de cet Avis de Consultation se présentent comme suit :

N° du lot	Soumissionnaires	Note technique	Montant TTC (FCFA)	Délai	Rang	Observations
Lot unique	AFRICA OMNI BUSINESS	11/12	29 955 600	10 mois	1 ^{er}	Adjudicataire de la Lettre-commande : AFRICA OMNI BUSINESS

Le Directeur Général de l'entreprise adjudicataire est par conséquent invité à se présenter à la Direction Générale de l'ASRAN, dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de la souscription du projet de lettre-commande.

Passé ce délai, le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'annuler l'attribution.

Yaoundé, le 02 MARS 2026

AMPLIATIONS :

- MINMAP
- ARMP
- PRESIDENT CIPM/ASRAN
- INTERESSE
- AFFICHAGE
- CHRONO / ARCHIVE

